

aider les autochtones handicapés. Le second est de nous assurer que la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées, stratégie proposée dans notre rapport de 1990, *S'entendre pour agir*, s'applique également aux autochtones. Enfin, il nous faut tirer parti de l'attention spéciale consacrée dans ce rapport aux autochtones ayant des déficiences pour surveiller l'application de la Stratégie nationale et évaluer sa pertinence.

Les membres du présent Comité espèrent que le gouvernement fédéral ne tardera pas à reconnaître les besoins particuliers des autochtones ayant des déficiences et favorisera leur participation dans la société en général. Nous espérons que notre rapport provisoire du 18 juin 1992 et *Boucler la boucle* réduiront le besoin d'une nouvelle intervention des parlementaires dans la vie des autochtones.

